

tribué à sa prospérité actuelle, et que pendant 50 ans ils avaient fait preuve de compétence comme gouvernants. Ils ne voyaient pas pourquoi on leur refusait l'indépendance accordée de si bon gré aux nouveaux Etats du Malawi et de la Zambie. Quant aux Africains, ils ne voyaient pas pourquoi on leur refusait la liberté accordée à leurs frères de Rhodésie du Nord et d'ailleurs en Afrique.

L'octroi de l'indépendance était — et demeure — du ressort exclusif du parlement britannique. La pratique courante voulait que l'on accède aux demandes d'indépendance des colonies autonomes. La coutume s'était établie depuis longtemps dans les dominions à population blanche et dix ans après la passation des pouvoirs dans le sous-continent indien, le processus de décolonisation se poursuivait d'un bon pas. Mais l'affaire rhodésienne était inusitée sous deux rapports. L'électorat représentait d'abord et surtout la minorité blanche et ne tenait guère compte des 4 millions d'Africains (dont le nombre atteint maintenant 5 millions) majoritaires dans la proportion écrasante de quelque 20 contre 1. En outre, de toute l'histoire de la Rhodésie, le gouvernement britannique n'avait jamais exercé de contrôle sur place: pendant les 30 années du régime administratif de compagnie et les 50 années d'autonomie qui ont suivi, il n'y a eu dans le pays ni officiels, ni militaires, ni policiers relevant directement du gouvernement britannique et habilités à agir en son nom.

Ces deux facteurs ont beaucoup influé sur la réaction du gouvernement britannique. D'une part, celui-ci ne pouvait, en toute équité, accepter une constitution qui ne respecterait pas suffisamment les droits des Africains. Mais il ne possédait pas non plus d'autre part les moyens d'imposer une solution de son choix. Il s'efforça donc de tenir compte des besoins de tous les peuples du territoire et de faire connaître ses vues dans ce qu'on a appelé par la suite les Cinq Principes.

Les négociations intergouvernementales anglo-rhodésiennes du début des années 60 furent infructueuses. En fait aux élections subséquentes, les Européens optèrent pour les idées de droite, comme le firent tous les premiers ministres qui se succédèrent rapidement. Le 11 novembre 1965, le gouvernement du premier ministre Ian Smith déclarait unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie du Sud. Le gouvernement britannique condamna le geste comme étant illégal. La Grande-Bretagne exerça des pressions financières sur la Rhodésie du Sud, réussit à l'isoler sur le plan diplomatique et lui imposa fi-

nalement des sanctions économiques. Sur les instances de la Grande-Bretagne, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta des sanctions contre le régime rhodésien, et en décembre 1966 les rendit obligatoires.

#### La Rhodésie face aux sanctions

Certains dirigeants africains ont réclamé avec véhémence et quelque succès — aux Nations Unies et aux réunions des membres du Commonwealth — que la Grande-Bretagne ait recours à la force afin de rétablir son autorité. Les raisons qui militent pour le non-recours à la force sont solides; certaines sont éminemment pratiques et d'autres purement psychologiques. La principale est que personne ne saurait prédire, si une guerre éclatait entre Blancs et Noirs, en Afrique australe, où se terminerait la boucherie. La République sud-africaine, pour une, ne resterait certes pas passive et des organisations terroristes soutenues, peut-être, par les puissances communistes, pourraient intervenir. Le premier coup de feu pourrait déclencher un massacre.

Au départ, les sanctions internationales visaient à impressionner la communauté européenne de Rhodésie. On espérait qu'elles seraient appuyées par les éléments modérés et qu'elles favoriseraient l'élection de nouveaux dirigeants avec lesquels on pourrait aboutir à un compromis. Cet espoir était vain, comme le prouvent les événements des dernières années, et les élections ont démontré plutôt que, loin de perdre du terrain, le régime d'Ian Smith avait acquis une plus grande popularité dans le milieu européen. Les sanctions ont néanmoins eu certains effets, entre autres celui d'entraver le progrès de l'économie rhodésienne. Elles ont aussi amené la Rhodésie à dépendre de l'Afrique du Sud dans une mesure qui ne convient probablement pas aux deux parties. Quoi qu'on puisse reprocher à la façon dont la Rhodésie traite les Africains, elle ne souscrit pas pour autant à tous les raffinements de l'*apartheid*. De son côté, l'Afrique du Sud ne tient pas à ajouter à ses responsabilités celles d'un vaste territoire peuplé de plus de cinq millions d'Africains, quelles que soient ses sympathies pour la Rhodésie.

Mais ce n'est pas tout. Il y a, en Afrique du Sud, quatre fois et demi plus de Noirs que de Blancs; en Rhodésie, la proportion est de plus de 20 contre 1. Aucune minorité ne peut espérer à la longue dominer une majorité aussi écrasante. L'Européen doit reconnaître, au moins dans son for intérieur, que du consentement de la majorité dépend en fin de compte sa survivance; si le désespoir devait pousser les Africains à la révolte, l'Européen n'aurait plus d'avenir.

*Pourquoi pas accorder l'indépendance à la Rhodésie?*